

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 juin 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Anne-Marie BAUDON -- Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés : Madame Catherine MARCY (pouvoir à Mme BAUDON) - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ (pouvoir à M. HARENG) – Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à M. JULHES) – Madame Frédérique MORANGE - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Monsieur Vivien JULHES.

Dates de convocation.....	8 juin 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	14
Nombre d'absent	2
Pour.....	14
Contre	0
Abstention.....	0

Monsieur le Président ne prend pas part au vote sur les questions liées aux comptes de gestion

N°12 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – EHPAD MASSIOU – ERRD 2023

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (article 58),

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/172 du 12 juillet 2018 relative à l'Etat des Prévisions des Recettes et des Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et la mise à jour du plan comptable M22 au 1^{er} janvier 2023,

Vu l'instruction n° DGCS/SD5C/CNSA/2017/207 du 19 juin 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions du décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Vu les ESSMS ayant signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) au titre de l'article L313-12-2 du CASF qui prévoit expressément la transmission d'un état des réalisations de recettes et dépenses (ERRD) prévu à l'article L314-7-1 pour les établissements relevant du contrat, dans des conditions définies par décret par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Administration délibérant sur l'ERRD de l'exercice 2023 dressé par le président, après s'être fait présenter l'EPRD, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite de l'ERRD, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice 2023	2 615 041,79 €
Recettes de l'exercice 2023	2 191 375,75 €
Résultat de l'exercice 2023	-423 666,04 €
Subvention d'équilibre versée par le budget principal	423 666,04 €
Résultat de l'exercice 2023 après versement subvention équilibre	0,00 €

INVESTISSEMENT	
CAF	64 633,21 €
Ressources de l'exercice 2023	53 187,67 €
Emplois de l'exercice 2023	55 908,54 €
Apport au Fonds de roulement	61 912,34 €
Prélèvement au Fonds de roulement	0,00 €

2 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

ERRD 2023

EHPAD MASSIOU Fonctionnement

Dépenses

Code cha	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
Groupe 1	DEPENSES AFFECTÉES A L'EXPLOITATION COURANTE	254 025,17 €	281 286,53 €	302 119,77 €	48 094,60 €	-20 833,24 €
Groupe 2	DEPENSES AFFECTÉES AU PERSONNEL	2 032 023,57 €	1 955 195,00 €	1 950 274,27 €	-81 749,30 €	4 920,73 €
Groupe 3	DEPENSES AFFECTÉES A LA STRUCTURE	347 977,38 €	409 438,00 €	362 647,75 €	14 670,37 €	46 790,25 €
	TOTAL	2 634 026,12 €	2 645 919,53 €	2 615 041,79 €	-18 984,33 €	30 877,74 €

Recettes

Code cha	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
Groupe 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION	2 085 135,62 €	2 258 871,00 €	2 115 583,58 €	30 447,96 €	143 287,42 €
Groupe 2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	103 843,45 €	116 642,00 €	74 513,39 €	-29 330,06 €	42 128,61 €
Groupe 3	PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES	11 107,22 €	0,00 €	1 278,78 €	-9 828,44 €	-1 278,78 €
	TOTAL	2 200 086,29 €	2 375 513,00 €	2 191 375,75 €	-8 710,54 €	184 137,25 €

RESULTAT DE L'EXERCICE (fct)	-433 939,83 €	-270 406,53 €	-423 666,04 €	10 273,79 €	153 259,51 €
SUBVENTION D'EQUILIBRE VERSEE PAR LE BUDGET PRINCIPAL	433 939,83 €	270 406,53 €	423 666,04 €	-10 273,79 €	-153 259,51 €
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES VERSEMENT SUBVENTION EQUILIBRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Investissement

Emplois

Code cha	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
Titre 1	REMBOURSEMENT DE DETTES FINANCIERES	16 464,27 €	20 000,00 €	12 643,47 €	-3 820,80 €	7 356,53 €
Titre 2	ACQUISITION D'ELEMENTS D'ACTIFS IMMOBILISES	58 377,55 €	86 449,00 €	43 265,07 €	-15 112,48 €	43 183,93 €
Titre 3	AUTRES EMPLOIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	74 841,82 €	106 449,00 €	55 908,54 €	-18 933,28 €	50 540,46 €

Ressources

Code cha	Chapitre	ERRD 2022	EPRD 2023	ERRD 2023	EVO ERRD à ERRD	Dispo budgétaire
CAF	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	50 474,33 €	59 000,00 €	64 633,21 €	14 158,88 €	-5 633,21 €
Titre 1	AUGMENTATION DE CAPITAUX PROPRES	19 940,27 €	27 449,00 €	23 184,67 €	3 244,40 €	4 264,33 €
Titre 2	AUGMENTATION DE DETTES FINANCIERES	8 990,40 €	20 000,00 €	30 003,00 €	21 012,60 €	-10 003,00 €
Titre 3	AUTRES RESSOURCES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	79 405,00 €	106 449,00 €	117 820,88 €	38 415,88 €	-11 371,88 €

RESULTAT DE L'EXERCICE (inv)	4 563,18 €	0,00 €	61 912,34 €	57 349,16 €	-61 912,34 €
------------------------------	------------	--------	-------------	-------------	--------------

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

La Vice-présidente,

Danièle CARLIER-MISRAHI.

Accusé de réception en préfecture
017-261700108-20240628-20240704-251-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024